Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260630-D39_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 25 juin 2026.

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT(S) : CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille

POUVOIR : Mme CHOKOMERT Camille donne pouvoir à Mme DE CAYEUX Odile

SECRÉTAIRE : Michel GUILLAS

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 14

D39/2026 : Participation financière à l'intervention de l'école de musique de Redon à l'école Saint-Pierre Saint-Paul

Le Conservatoire de Musique Intercommunal de Redon intervient dans les écoles primaires (CP au CM2) des communes de Redon Agglomération. Pour 2026/2027, le coût forfaitaire annuel est de 2 588,44 €. Cette intervention est financée à 50% par Redon Agglomération et à 50% par les communes. Pour l'école Saint-Pierre Saint-Paul, une heure d'intervention par semaine a été demandée pour l'année scolaire 2026/2027, ce qui représente un coût de 1 294,22€ pour la commune de Théhillac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Décide de participer au financement de l'intervention du Conservatoire intercommunal de Redon à l'école Saint-Pierre Saint-Paul,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière.

Fait et délibéré à Théhillac, le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Michel GUILLAS

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THÉHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :